



BS_2026_13

DÉCISION DU BUREAU SYNDICAL

Séance du 18 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit février, à neuf heures quinze, se sont réunis à NANTES, sur convocation adressée le douze février deux mille vingt-six, les membres du Bureau Syndical, sous la présidence de Monsieur Claude CAUDAL, Premier Vice-Président, en l'absence temporaire de Monsieur Frédéric MILLET, Président.

PRÉSENTS :

MM. Claude CAUDAL, Raymond CHARBONNIER, Jean-Marc JOUNIER, Frédéric LAUNAY, Yves TAILLANDIER, Jacques PRAUD et Mickaël DERANGEON (*pouvoir reçu de M. GREGOIRE*).

Secrétaire de séance : Monsieur Yves TAILLANDIER

Titulaires : 12 Quorum : 7 Présents : 7 Votants : 8 Pouvoir : 1

EXCUSES :

Mme Edith MARGUIN, MM. Frédéric MILLET (*pouvoir reçu de M. SANCHEZ*), Fabrice SANCHEZ (*pouvoir donné à M. MILLET*), Jean-Luc GREGOIRE (*pouvoir donné à M. DERANGEON*) et Jean-Michel BRARD.

MODIFICATION DE LA TRANCHE 2 DU PROGRAMME DE TRAVAUX ANNUEL 2026

Lors de sa réunion du 28 janvier 2026, le Bureau syndical a modifié la tranche 2 du programme de travaux 2026 portant ainsi son montant à 954 500 € HT.

D'autres demandes ayant été formulées, il est proposé de compléter la tranche n°2 par les opérations ci-après :

Secteur	Commune	Adresse	L	Ds	Estimation en € HT	Observations
VGNB	MOUZILLON	Rue Emile Bouanchaud	225	12	72 000	Renforcement d'une conduite en PVC diamètre 50 datant de 1970 sur 225 mètres, pour répondre à la densification et l'augmentation des besoins.

Secteur	Commune	Adresse	L	Bs	Estimation en € HT	Observations
						Remplacement par une conduite en PVC diamètre 110 sur 65 mètres puis une conduite en PEHD diamètre 63 sur 160 mètres.
PONT	MISSILLAC	Carrefour de la Sureté	110	13	50 000	La commune a pour projet de réaliser un aménagement de voirie au niveau du carrefour de la Sureté à Missillac. La route est une départementale (RD965). Le réseau existant est un ø140 de 1962. L'opération consiste à réhabiliter 110 ml de ø140 PVC et à reprendre 13 branchements.
PONT	PLESSE	Route de l'Angle à Saint Clair - Pont du ruisseau de Rozay	50	0	25 000	A la suite d'une fuite de 10 m3/h découverte dans un pont (l'eau sortait par le GC de la pile), renouvellement de 50 ml de PVC 140 (1974) cassé en fourreau. La traversée est prévue en lieu et place avec un PEHD 160 soudé au miroir, sous réserve de l'état intérieur du fourreau.
SICA	CAMPBON	Route de Savenay, RD17	1 100	56	340 000	La commune va réaliser des travaux d'aménagement de piste cyclable Route des Fresches Noires et Route de Savenay. Le réseau AEP existant est un ø125 Amiante Ciment de 1960 (route de Savenay) et un ø225 PEHD (route des Fresches Noires). Il y a eu 5 fuites sur le réseau amiante ciment entre 2008 et 2025. L'opération consiste à réhabiliter 1 100 ml du réseau ø125 AC en posant à la place un ø110 PVC, ainsi qu'à reprendre 56 branchements, au niveau de la route de Savenay (du giratoire jusqu'à La Travesais). L'amiante ciment existante est à déposer.
CCSE	PAIMBOEUF	Mail de la Pierre Pointue	100	0	24 000	Il est prévu la construction du nouveau siège de la Communauté de Communes Sud Estuaire, mail de la Pierre Pointue à Paimboeuf. La parcelle concernée n'est pas alimentée. Une extension de 100 ml sur la voie publique est nécessaire. Conformément aux règles de financement en vigueur, atlantic'eau doit prendre en charge cette extension.
ANCE	VAIR SUR LOIRE	Pont de Saugères, RD 18	-	-	10 000	Dépose d'une conduite PVC200 en encorbellement sur le Pont de Saugères (encorbellement non déposé lors du renouvellement de la canalisation en 2018), à la demande du Conseil Départemental.
ANCE	ANCENIS SAINT GEREON	Boulevard Georges Clémenceau	360	55	180 000	Aménagement du boulevard Georges Clémenceau par la commune d'Ancenis. Renouvellement sur 360 ml d'une conduite PVC 160 datant de 1975. Aucune fuite sur le tronçon. Environ 55 branchements à renouveler.

Secteur	Commune	Adresse	L	Bts	Estimation en € HT	Observations
ANCE	ANCENIS SAINT GEREON	Rue François René de Chateaubriand	470	16	150 000	Aménagement de la voirie par la commune d'Ancenis. Renouvellement sur 470 ml d'une conduite PVC160 datant de 1973. Une fuite récente sur le tronçon. Environ 16 branchements à renouveler.
					851 000	Total

Le tableau ci-dessous récapitule le montant de la tranche 2 du programme 2026 :

Territoires	Bureau syndical du 05/11/2025 (€ HT)	Bureau syndical du 10/12/2025 (€ HT)	Bureau syndical du 28/01/2026 (€ HT)	Bureau syndical du 18/02/2026 (€ HT)	Total (€ HT)
ANCENIS				340 000	340 000
CAMPBON - SILLON	670 000	40 000		340 000	1 050 000
GRANDLIEU					
NORT-SUR-ERDRE		50 000			50 000
PAYS DE LA MEE					
PAYS DE RETZ			14 500		14 500
PONTCHÂTEAU – ST GILDAS				75 000	75 000
GUÉMENÉ	100 000		20 000		120 000
CCSE				24 000	24 000
VAL SAINT MARTIN					
VIGNOBLE		60 000		72 000	132 000
TOTAL	770 000	150 000	34 500	851 000	1 805 500

À la suite de ces informations,

Le Bureau syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Comité syndical du 18 juillet 2024 (CS_2024_48) portant délégation de compétences au Bureau syndical,

Vu les décisions du Bureau syndical du 5 novembre 2025 (BS_2025_47), du 10 décembre 2025 (BS_2025_51), et du 28 janvier 2026 (BS_2026_01),

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité :

- D'APPROUVER la modification du programme de travaux 2026 – tranche 2 conformément au tableau ci-dessus pour un montant 851 000 € HT,
- DE PRÉCISER que le montant total de la tranche 2 du programme de travaux 2026 est de 1 805 500 € HT,

- D'AUTORISER le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Pour extrait conforme,
Le Président
Frédéric MILLET



BS_2026_13

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de :
 - sa transmission en Préfecture le 20/02/2026
 - sa publication sur le site www.atlantic-eau.fr le 20/02/2026
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication